





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-272**

Séance publique du

29 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150629- lmc169535-DE-1-1
Date de signature : 02/07/2015
Date de réception : jeudi 2 juillet 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : AVENANT N°1_2015 MODIFIANT LE CONTRAT COMMUNAUTAIRE PLURIANNUEL DE DÉVELOPPEMENT 2014-2018

Le 29 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Madame Reine MERGER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Gerard DELOCHE à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Irène MALAUZAT, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Madame Dominique AUGÉY, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2015

Nomenclature : 7.8
Fonds de concours

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : AVENANT N°1_2015 MODIFIANT LE CONTRAT COMMUNAUTAIRE
PLURIANNUEL DE DÉVELOPPEMENT 2014-2018- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Afin de soutenir l'aménagement des territoires des communes et de contribuer à la réalisation des équipements communaux structurants à l'échelle de chaque commune, le Conseil Communautaire du 15/1/2014 a approuvé par délibération n°2014_A011 le Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune d'Aix-en-Provence.

Le bureau Communautaire a décidé par délibération n°2015_B129 du 9 avril 2015 d'autoriser par avenant la modification des conditions d'application du Contrat Communautaire pluriannuel de Développement 2014-2018 portant sur le paragraphe 6 du préambule ainsi que sur les articles 2-3-4 et 7. Le contexte budgétaire de la CPA conduit à optimiser les modes de gestion des budgets alloués à chacun des services et à faire des propositions visant à une optimisation de la gestion des crédits en adéquation avec la capacité d'investissement de la CPA et de celles des communes.

Afin de rationaliser le fonctionnement communautaire et ceux des Communes membres, le bureau communautaire du 9 avril 2015 approuve la proposition consistant à prolonger la durée du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement 2014-2018 de deux années supplémentaires et ainsi modifier sa programmation.

Dans le respect des règles applicables aux fonds de concours, les modifications sont les suivantes :

- Les projets déclinés en annexe sont répartis selon la thématique précisée à l'article 2 du présent avenant.
- La Communauté d'agglomération financera à 50% du montant hors taxes la part des investissements restants à la charge de la commune, déduction faite des aides financières obtenues auprès des autres partenaires, répartis sur 7 ans suivant le tableau annexe (Art.3).
- Les modalités financières de demande de versement de participation financière sont assorties de nouvelles dispositions (Art. 4).
- Le contrat n'est pas modifiable dans son contenu global. Toutefois, pour prendre en compte les aléas qui pourraient affecter le planning et le coût de réalisation des projets et sur demande expresse du Maire de la Commune, des transferts de crédits entre opérations ou modifications de planning, pourront être réalisés dans la limite des crédits disponibles sur l'exercice en cours. (Art.7).
- L'article 9 bis du présent avenant porte la durée du contrat à 7 ans

L'annexe du contrat Communautaire Pluriannuel est modifiée en fonction de la nouvelle programmation dans la limite du coût d'objectif voté, soit un montant total de fonds de concours de **96 215 948** €HT pour un montant de dépenses de **199 026 540** €HT sur la période 2014-2020.

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'avenant n°1_2015 ci-joint à passer avec la Communauté du Pays d'Aix portant la durée initiale du Contrat Communautaire Pluriannuel à 7 ans soit sur la période 2014-2020 et modifiant sa nouvelle programmation.
- **SOLLICITER** les fonds de concours d'investissement auprès de la Communauté du Pays d'Aix au taux maximum de 50 % de la part restant à la charge de la commune dans le cadre du contrat communautaire pluriannuel et de son avenant.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou M. l'Adjoint délégué aux Finances, à signer tout document afférent à cet avenant, relatif à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2015-272 - AVENANT N°1_2015 MODIFIANT LE CONTRAT COMMUNAUTAIRE
PLURIANNUEL DE DÉVELOPPEMENT 2014-2018-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement

A V E N A N T n°1_2015
Délibération n°2015_B129

(Vu le contrat pluriannuel passé avec la commune d'Aix-en-Provence signé en date du 7 février 2014 et l'avenant signé en date du 25 novembre 2014)

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,
représentée par son Président, Madame Maryse Joissains Masini, dûment habilitée à signer le présent Avenant au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement par délibération du Conseil Communautaire n°2015_B129 en date du 9 avril 2015.

Désignée ci-après par les initiales « la CPA »

D'une part,

Et

La Commune d'Aix-en-Provence,
représentée par son maire, Madame Maryse Joissains Masini dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil Municipal n° _____
en date du 29 juin 2015.

Désignée ci-après par « la Commune »

D'autre part.

Le présent avenant a pour objet de modifier - le paragraphe 6 du préambule ainsi que les articles 2 – 3 – 4 – et 7 du Contrat Communautaire Pluriannuel de développement, d'y adjoindre l'article 9bis relatif à la nouvelle durée des contrats.

1_Le Paragraphe 6 du préambule est modifié comme suit

La commune d'Aix-en-Provence et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engagent pour une durée de sept ans sur la mise en œuvre des actions et des projets prioritaires définis dans ce contrat.

2_L'article 2 est modifié comme suit

Article 2 – Les programmes, opérations ou projets d'investissements sont répartis dans les thématiques suivantes:

- VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN
- HABITAT
- EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE
- REHABILITATION PATRIMOINE
- EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES
- AMENAGEMENTS PAYSAGERS
- EQUIPEMENTS CULTURELS
- PARKING
- PISTE CYCLABLE
- EAU / ASSAINISSEMENT
- ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE
- ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC
- ACCESSIBILITE
- RISQUES MAJEURS
- DIVERS

Pour la commune d'Aix-en-Provence la liste des programmes, opérations ou projets d'investissements, objets du présent contrat, est définie comme suit.

- **VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN**

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
AMENAGEMENT MODE ACTIF	Ensemble des aménagements structurants soit de requalification de voirie soit de création dans le cadre du schéma directeur des modes actifs de nature à développer une politique de réduction de consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre : voies cyclables, zones piétonnes, mise en place d'un plan déplacement pour les agents de la Ville... correspondant aux objectifs définis par le PDU et dans le cadre du PCET (obligation de la loi Grenelle 2).
LA BEDOULE	La Ville d'Aix-en-Provence a décidé de réaliser des travaux de sécurisation du carrefour entre le Chemin de la Bédoule, le Chemin de Maliverny et la RD 7n, en partenariat avec la Direction des Routes du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, gestionnaire de cette dernière voie.

REQUALIFICATION DE VOIRIE COMMUNALE PERI-URBAINE	La Ville d'Aix-en-Provence compte environ 495 km de voiries communales. Ce parc nécessite de nombreuses et récurrentes interventions des services de la Ville pour leur entretien afin, d'une part de préserver la sécurité des usagers de la voirie publique, et d'autre part d'assurer la gestion de ce patrimoine routier.
REQUALIFICATION DE VOIRIE COMMUNALE CENTRE-VILLE	La Ville d'Aix-en-Provence mène depuis quelques années une véritable politique de pacification du centre historique. Dans la poursuite de ces objectifs, des opérations d'aménagement vont être réalisées visant à améliorer le cheminement piéton et à favoriser l'accessibilité des espaces publics du centre-ville. Ces travaux de requalification de voirie s'inscrivent dans le respect du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) par l'application des prescriptions techniques énoncées en termes de choix et de mise en œuvre des matériaux.
PLACE DE LA MADELEINE (VERDUN PRECHEUR)	Dans le cadre de la politique que la Municipalité souhaite mener dans le centre-ville, l'amélioration de la qualité résidentielle par la requalification des espaces publics constitue une priorité. Parallèlement, la Ville d'Aix-en-Provence a engagé de véritables actions en matière de déplacement et de circulation dans le cadre du développement durable. La restructuration des places Madeleine, Verdun et Prêcheurs s'inscrit dans la poursuite de ces objectifs. Aujourd'hui, la Ville a décidé d'engager un programme de requalification de ces espaces pouvant accueillir un large panel d'usages et de populations. Le projet permettra de restituer l'espace public du centre ancien aux modes actifs, notamment les piétons, et ainsi accueillir avec plus de sécurité et de confort les activités existantes et à venir.
REQUALIFICATION VOIE ST THOMAS DE VILLENEUVE (nouvelle opération)	Création d'une voie dans le cadre du réaménagement du plan de circulation des quartiers Est.
RUE LACEPEDE (nouvelle opération)	Travaux d'infrastructures
PLACE MIOLLIS (nouvelle opération)	Travaux d'infrastructures
AMENAGEMENT ECOLE St GENEVIEVE RD17 (nouvelle opération)	Travaux d'infrastructures
AMENAGEMENT SECTEUR PARKING PASTEUR (nouvelle opération)	Travaux d'infrastructures
RECOLEMENTS PLANS SIG DT/DICT (nouvelle opération)	Afin de répondre aux évolutions réglementaires par l'entrée en application au 1er juillet 2012 de la nouvelle réglementation DT / DICT, la Ville d'Aix-en-Provence a lancé un marché afin d'obtenir une cartographie fiable des réseaux existants. Missions : repérages de réseaux par méthode de géo détection non intrusive, avec un rendu cartographique final de classe de précision.
TRAVAUX AVENUE MOZART (nouvelle opération)	Animation avenue Mozart par la réalisation d'objets liés à la nature du site.

• **EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE**

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
<p>TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE :</p> <p>- PARVIS et - PROJET ARCHITECTURAL</p>	<p>La réalisation d'un nouveau tribunal de grande instance au lieu et place de celui implanté aujourd'hui boulevard Carnot, est un des grands enjeux du territoire aixois. Ce projet touche l'identité même de la Ville, à savoir la qualité de la fonction judiciaire, qui depuis cinq siècles caractérise Aix-en-Provence, deuxième Cour d'Appel de France.</p> <p>Les locaux de l'actuel Tribunal ont été démolis en partie, des locaux provisoires aménagés.</p> <p>Ce nouvel équipement pour but de regrouper les diverses juridictions, éparpillées dans toute la ville. Il permet de remédier aux problèmes de sécurité existant dans les locaux actuels, inadaptés et dangereux, celle-ci ne pouvant être assurée tant les bâtiments sont dégradés, insalubres et insécures.</p>
<p>ECOLE D'ART RESTRUCTURATION</p>	<p>Les bâtiments connaissent de fortes dégradations et s'avèrent incompatibles avec les nouvelles technologies de création (numérique...). Il apparaît nécessaire de procéder à une restructuration complète des locaux. Les travaux consisteront en une reprise des espaces, des accès et des isolations thermiques.</p>
<p>REMPELIN</p>	<p>Les équipements d'infrastructures à créer ou à parachever dans le cadre de l'équipement public du plan d'aménagement d'ensemble du Quartier Rempelin à Luynes, vont dans le sens d'une amélioration sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les voiries existantes desservant actuellement le lycée international et qui seront à parachever en particulier en traitement de surface, les réseaux étant déjà opérants. - les voiries et réseaux à créer en application du plan de masse général approuvé dans le PAE et permettant la desserte des différents ilots à bâtir. - les équipements qualitatifs ou spécifiques ponctuels tels que bassins de rétention, parking, aménagement de carrefour, de rotonde, création de passerelle, etc...
<p>POLE CIRQUE</p>	<p>Le projet a pour objectif d'accueillir sur l'ancien centre aéré de la Molière une école de cirque destinée aux enfants du territoire du pays d'Aix.</p> <p>Sur le terrain du site de la Molière, il est prévu des travaux de constructions d'équipements neufs et de rénovation des bâtiments existants.</p>
<p>CENTRE CONGRES CARNOT (nouvelle opération)</p>	<p>Création d'une galerie et d'un bâtiment (R+2) destinés à accueillir un restaurant et des salles d'exposition.</p>
<p>PARC RAMBOT (Crèche) (nouvelle opération)</p>	<p>Transformation de l'ancienne trésorerie située dans une partie du Parc Rambot (480m2), en crèche d'environ 50 berceaux.</p>
<p>PARC RAMBOT (Logement Gardien) (nouvelle opération)</p>	<p>Construction d'une maison destinée à loger le gardien du Parc Rambot, pour lutter contre toutes dégradations et conduites inciviques.</p>

DEMENAGEMENT THEATRE NO ET AMENAGEMENT AU PARC ST MITRE (nouvelle opération)	Le déplacement du théâtre Nô situé dans l'emprise de l'Ecole Supérieure d'Art, en direction du Parc Saint-Mitre. Cette opération est réalisée conjointement avec la ville de Kumamoto et l'accord de Maître KANO.
ECOLE DURANNE (nouvelle opération)	Équipement (mobilier, rideaux, satellite, et autres équipements techniques pour l'ouverture) de l'école qui va être construite pour l'accueil de 800 élèves à la rentrée 2017-2018 (étude de faisabilité 2013-2015).
RENOVATION ECOLES (nouvelle opération)	Travaux dans les écoles : rénovation des cours, remplacement des fenêtres, restructuration des cantines.

- **REHABILITATION PATRIMOINE**

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
BASTIDE DU JAS DE BOUFFAN	La Bastide du Jas de Bouffan a été construite au XVIII ^e siècle. Elle fut la propriété de la famille Cézanne et a inspiré de nombreux tableaux de l'artiste. L'ensemble (bastide, parc, bassin, orangerie, etc.) est classé au titre des Monuments Historiques. Dans le cadre de l'opération Marseille-Provence 2013 il a été décidé d'y aménager un accueil et une billetterie. Un diagnostic préalable a été donc établi par un architecte du patrimoine afin de faire une estimation des travaux, une étude nous a été transmise, celle-ci a mis en évidence la nécessité de conduire des travaux au niveau de la toiture, des fenêtres, de créer un nouvel accès et une banque d'accueil.
MUSEE ARTS LYRIQUES (MUSEE DES TAPISSERIES)	La Ville possède des collections importantes issues du Festival International d'Art Lyrique (FIAL) : costumes, décors, archives, vidéos etc. L'objectif est de créer un lieu dédié aux arts lyriques : "maison de l'opéra" qui présentera et gèrera ces collections dans le cadre d'expositions temporaires et assurera durant toute l'année, en liaison avec le FIAL des animations, autour de l'opéra, un centre de documentation complètera l'ensemble. Le lieu choisi à cet effet est l'ancien archevêché, actuel Musée des Tapisseries qui va totalement se transformer, et participera à l'amélioration FIAL pour les années à venir.

<p>GRAND SAINT JEAN</p>	<p>Le domaine du Grand Saint-Jean est propriété de la Ville d'Aix-en-Provence. Il se trouve à environ une douzaine de kilomètres au nord-ouest de l'agglomération sur le plateau de Puyricard, chemin de la Tubasse. Il s'agit d'une propriété agricole de 240 hectares limités au nord par le canal du Verdon et à l'ouest par la route départementale 543 vers Rognes.</p> <p>Le domaine appartient à la Ville d'Aix-en-Provence. Plusieurs activités y sont déployées. Le Grand St Jean accueille depuis 2001 le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix (CPIE).</p> <p>Le Festival International d'Art Lyrique investit les lieux chaque été pour une programmation de spectacles. Le lieu a subi des transformations, pas toujours bien maîtrisées, au fil des années.</p> <p>Le projet a pour finalité d'établir un état des lieux de l'ensemble des bâtiments et du parc afin de contribuer à la définition d'une stratégie de valorisation, de conservation et d'assurer la réhabilitation de l'ensemble.</p>
<p>AMENAGEMENT PRECHEURS : - TOITURE</p>	<p>Réhabilitation de l'ancien collège des prêcheurs dans lequel sont envisagé des travaux importants compte tenu de l'état actuel de conservation médiocre des bâtiments, l'installation d'une antenne universitaire, un pôle judiciaire, ainsi qu'une crèche d'une capacité de 60 enfants pour faire face aux besoins de la population.</p>
<p>AMENAGEMENT PRECHEURS : - CRECHE</p>	
<p>REHABILITATION SITE CITE DU LIVRE</p>	<p>Dans le cadre d'un redimensionnement du forum culturel, la ville d'Aix-en-Provence souhaite réaménager des espaces de la Cité du Livre. Ce projet concerne la bibliothèque Méjanès qui doit bénéficier d'une seconde tranche de travaux de réfection de toitures, la mise en conformité du Centre de Secours et Incendie (site classé en catégorie I des établissements recevant du public) et la modernisation des équipements techniques et de confort de l'amphithéâtre de la Verrière.</p>
<p>PLACE D'ALBERTAS (nouvelle opération)</p>	<p>Restauration de la façade principale, de l'ensemble de la calade et de la fontaine.</p>
<p>COUVENT PRECHEUR (nouvelle opération)</p>	<p>Il est envisagé pour l'ancien collège des Prêcheurs, la restauration des différents bâtiments composant le cloître et les parties conventuelles dans la perspective d'y installer l'Institut d'études judiciaires, la maison de l'Avocat ainsi que deux crèches</p>
<p>CREATION RESERVES MUSEALES (nouvelle opération)</p>	<p>La Ville d'Aix-en-Provence possède de nombreuses collections d'œuvres d'art (tableaux, sculptures, mobilier) à destination des musées et des différents bâtiments patrimoniaux : afin de développer la restauration et la conservation de celles-ci, destinées à compléter les projets de requalification des musées et des bâtiments en cours, la nécessité de disposer de réserves muséales est un préalable à cette politique de conservation. Acquisition et travaux d'aménagement.</p>

- EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES**

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
MAISON DES ARTS MARTIAUX	Création d'un complexe de 1 700 m ² sur deux niveaux, pour faire face au manque d'infrastructures d'espaces de combat à Aix-en-Provence (1 800 licenciés avec 8 Dojos). Ce complexe comportera au Rez-de-chaussée, trois Dojos règlementaires avec cloisons amovibles ; à l'étage, une salle d'armes pour répondre à des impératifs de salles dévolues à l'escrime (perte d'une salle d'escrime sur la commune d'Aix) et une salle de réunion pour les clubs sportifs de la Ville d'Aix et de la discipline Arts Martiaux.
STADE LAURENT REYNIER - TERRAIN SYNTHETIQUE	Aménager un pôle sportif dédié au football pour les quartiers du Jas de Bouffan et d'Encagnane avec la création d'un terrain synthétique. Créer une infrastructure nouvelle dans le secteur du Jas de Bouffan à proximité de Vasarely. Le stade est situé route de Valcros. Le projet prévoit aussi la création d'un ensemble de vestiaire joueurs et club house.
STADE LAURENT REYNIER - VESTIAIRE	
CLUB HOUSE DU STADE CARCASSONNE	Construction de locaux pour 4 clubs de sport : Boxing Club aixois, Haltérophile musculation Club Aixois, ASA et Aix Athlé. Ce programme représente une surface totale de 712m ² .
TERRAIN SYNTHETIQUE LUYNES (nouvelle opération)	La construction d'un terrain en gazon synthétique en remplacement du terrain pelousé au stade L.Ruzzettu à Luynes permettra d'une part de répondre aux utilisations intensives du club (400 licenciés au club de football) et d'autre part de réaliser des économies d'entretien (tonte, engrais, arrosage, traçage).

- AMENAGEMENTS PAYSAGERS**

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
AMENAGEMENT TRAM VERTE & BLEU / DEPLACEMENT BERGE TORSE-ARC (nouvelle opération)	Réfection du gué de la Torse, consolidation des berges. Aménagement d'un chemin piétonnier en bordure de la Torse et implantation d'espaces ludiques : terrain de boules, aire de jeux pour les enfants, espace de pique-nique.

- EQUIPEMENTS CULTURELS**

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
QUARTIER SAINT- EUTROPE	Les objectifs d'urbanisme et d'aménagement du quartier Saint Eutrope, visent à créer un espace d'équipement public (mairie annexe, crèche, espace vert, médiathèque) pour améliorer l'accessibilité et la visibilité vers le collège. Dans le cadre du projet de construction, une annexe de la Bibliothèque Méjanès est prévue sur l'emplacement des bassins de Saint Eutrope.

<p>MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE St Mître (nouvelle opération)</p>	<p>La Ville envisage la construction neuve du muséum d'histoire naturel au parc Saint Mître. La réalisation de cet équipement permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mettre en valeur des collections riches et variées, entreposées aujourd'hui dans des réserves, - de développer à côté de la muséographie d'histoire naturelle classique la mise en valeur d'une collection paléontologique importante qui est une spécificité d'Aix en Provence dans la région, - de doter Aix d'un musée d'histoire naturelle d'importance similaire à ceux existant dans des villes de taille comparable, - d'accueillir le public dans des espaces confortables, sécurisés et accessibles à tous, - d'attirer de nouveaux visiteurs.
--	--

• **EAU / ASSAINISSEMENT**

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
<p>PLUVIAL / PLU TRAVAUX STRUCTURANTS RESEAU</p>	<p>En 2011, la Ville d'Aix-en-Provence a engagé une démarche de Schéma Directeur des Eaux Pluviales afin d'établir une cartographie fiable des infrastructures en assainissement pluvial, de connaître et de quantifier les secteurs présentant les insuffisances hydrauliques prépondérantes et enfin de proposer des solutions en matière de collecte, de rétention et de pré-traitement des eaux pluviales en adéquation avec les perspectives de développement urbanistique de la commune.</p> <p><u>Programme de travaux</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions correctives pour résoudre les dysfonctionnements quantitatifs • actions préventives sur les zones de développement futures en distinguant la problématique ruissellement ; • mesures de compensation envisageables pour les apports des différents vallons avant rejet vers l'Arc ou la Touloubre, pour éviter les impacts vers l'aval de manière globale.
<p>PLUVIAL / PLU TRAVAUX STRATEGIQUES (LIES AU PLU)</p>	
<p>PLUVIAL / PLU TRAVAUX GLOBALISES ANNUEL</p>	

• **ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE**

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
<p>RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC</p>	<p>La Ville d'Aix-en-Provence compte 16 000 points lumineux répartis sur l'ensemble de la commune. C'est un parc vétuste qui pose de nombreux problèmes de maintenance et d'éclairage. Ce constat indique clairement l'urgence à rénover tous ces équipements pour des raisons de sécurité. Le plan éclairage public proposé prévoit deux types d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le "relanternage" consiste à conserver le support et à remplacer uniquement la lanterne, - la "rénovation totale" consiste à remplacer l'ensemble du mobilier et à réaliser toutes les infrastructures de réseaux.

- **ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC**

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
RENOVATION CHAUFFERIE (nouvelle opération)	Renouvellement du parc de chaudières vieillissant dans le but de réaliser des économies d'énergie dans les écoles et les gymnases de la Ville.

- **ACCESSIBILITE**

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
TRAVAUX PAVE - ACCESSIBILITE	Les collectivités territoriales doivent produire et financer une programmation de travaux de mise en accessibilité de leurs espaces publics. Dans ce cadre, la ville s'est engagée dans la démarche d'élaboration de son Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics « PAVE ». Il s'agira d'organiser une campagne de travaux de mise en conformité de cheminements piétons sur les voiries et espaces publics.

- **DIVERS**

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
PLAN CAMPUS ETUDES : Mission OPC (nouvelle opération)	L'opération Campus Mirabeau représente un vaste programme de constructions et de rénovation du milieu universitaire aixois (amphithéâtres, bibliothèques, bâtiments d'enseignement ou administratif, restaurant universitaire, logements étudiants, parkings, installations sportives). Cette mission est constituée de deux parties : un d'état des lieux, et une mission de suivi des chantiers en cours et des futurs projets.
ACQUISITIONS D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX (nouvelle opération)	Acquisitions de divers équipements communaux

3_L'article 3 est modifié comme suit

Article 3 –

Pour le financement de ce contrat, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix consacrera un crédit maximal de **96 215 948 €HT** correspondant à 50% du montant hors taxes de la part des investissements restants à la charge de la commune (déduction faite des aides financières obtenues auprès des autres partenaires), réparti sur 7 ans suivant le tableau annexe et qui fera l'objet d'une AP déclinée en CP annuels.

Chaque année, la commune d'Aix-en-Provence et la communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'engagent à inscrire les crédits nécessaires au financement de chaque tranche du programme, opération ou du projet d'investissement visés à l'article 2. »

4_L'article 4 est modifié comme suit :

Article 4 –

Le coût estimatif des opérations, l'échéancier prévisionnel de réalisation et le montant prévisionnel des fonds de concours répartis annuellement sur sept années, et attribués sur le montant HT figurent à titre d'information en annexe au présent contrat.

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix et la Commune ajusteront la programmation dans l'enveloppe maximale correspondant à l'Autorisation de Programme délibérée.

Le versement de la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix sera effectué annuellement selon les modalités suivantes :

- la CPA versera 70 % du montant du fonds de concours correspondant au montant des dépenses réellement engagées sur l'opération, le projet ou le programme référencé à l'article 2, sur présentation de :

- l'OS ou bon de commande correspondant,
- le plan de financement prévisionnel
- le formulaire de demande de versement dûment rempli

- le versement du solde se fera à hauteur des dépenses réellement engagées par la commune sur production de :

- l'état liquidatif des dépenses mandatées, visé par l'ordonnateur et le trésorier
- le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune

- concernant les acquisitions, le versement sera effectué à 100 % du montant du fonds de concours correspondant, sur présentation :

de l'acte d'achat ou de l'état liquidatif des dépenses visé par l'ordonnateur et le trésorier ;

le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune »

L'article 7 est modifié comme suit

Article 7 –

Le présent contrat n'est pas modifiable dans son contenu global. Toutefois, pour prendre en compte les aléas qui pourraient affecter le planning ou le coût de réalisation des projets et sur demande expresse du Maire de la Commune, des transferts de crédits entre opération ou de modification de planning, pourront être réalisés dans la limite des crédits disponibles sur l'exercice en cours et dans le respect des règles applicables aux Fonds de Concours et du coût d'objectif global du contrat.

Ces demandes seront actées par le Président de la CPA.

Toute autre modification du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement, en particulier la suppression d'une opération ou l'ajout d'une opération, dans la limite du coût d'objectif voté à la signature du contrat, devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et d'une délibération de l'organe communautaire compétent. L'annexe au Contrat Communautaire Pluriannuel sera modifiée en conséquence. »

La partie IV « Durée du contrat » est complétée par l'article 9bis

IV. DUREE DU CONTRAT

Article 9 – Le présent contrat est conclu pour 5 ans et prend effet à compter de la date de signature des deux parties et après retour du contrôle de légalité.

Article 9bis – La délibération n°2015_B129 prise en date du 9 avril 2015 porte la durée du contrat à 7 ans.

Les autres articles du contrat communautaire pluriannuel de développement restent inchangés au regard du contrat initial signé en date du 7 février 2014 puis de l'avenant signé en date du 25 novembre 2014).

Fait à AIX-EN-PROVENCE
Le.....

Fait à AIX-EN-PROVENCE
Le.....

Madame Maryse JOISSAINS MASINI
Président de

Madame Maryse JOISSAINS MASINI
Maire de

La Communauté du Pays d'Aix
Vu la délibération n°2015_B129 en date du 9 avril 2015

La Commune d'Aix-en-Provence
Vu la délibération n°.....

CONTRAT COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE

THEMATIQUE	BUDGET / THEMATIQUE	OPERATIONS	COÛT GLOBAL DES OPERATIONS							MONTANT HT	% FDC	TOTAUX FDC HT	
			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020				
VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN	42 860 139 €	AMENAGEMENT MODE ACTIF	0 €	833 333 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	7 083 333 €	50%	3 541 667 €	
		LA BEDOULE	0 €	0 €	583 333 €	0 €	0 €	0 €	0 €	583 333 €	25%	145 833 €	
		REQUALIFICATION DE VOIRIE COMMUNALE PERI-URBAINE	1 117 639 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	8 617 639 €	50%	4 308 820 €	
		REQUALIFICATION DE VOIRIE COMMUNALE CENTRE-VILLE	809 167 €	1 250 000 €	1 250 000 €	0 €	1 666 667 €	0 €	0 €	4 975 834 €	50%	2 487 916 €	
		PLACE DE LA MADELEINE (VERDUN PRECHEUR)	0 €	0 €	0 €	6 779 167 €	5 945 833 €	0 €	0 €	12 725 000 €	40%	5 090 000 €	
		REQUALIFICATION VOIE ST THOMAS DE VILLENEUVE (*)	0 €	833 333 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	833 333 €	50%	416 667 €	
		RUE LACEPEDE (*)	0 €	0 €	0 €	0 €	1 033 333 €	0 €	0 €	1 033 333 €	50%	516 667 €	
		PLACE MIOLLIS (*)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	333 333 €	500 000 €	833 333 €	50%	416 667 €	
		AMENAGEMENT ECOLE St GENEVIEVE RD17 (*)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	358 333 €	0 €	358 333 €	50%	179 167 €	
		AMENAGEMENT SECTEUR PARKING PASTEUR (*)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 666 667 €	0 €	2 666 667 €	50%	1 333 333 €	
		RECOLEMENTS PLANS SIG DT/DICT (*)	0 €	250 000 €	666 667 €	833 333 €	833 333 €	166 667 €	0 €	2 750 000 €	50%	1 375 000 €	
TRAVAUX AVENUE MOZART (*)	0 €	0 €	300 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	400 000 €	50%	200 000 €			
EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE	62 470 009 €	TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE - CONSTRUCTION (*)	0 €	0 €	1 666 667 €	20 833 333 €	16 666 667 €	0 €	0 €	39 166 667 €	50%	19 583 333 €	
		TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE - PARVIS	0 €	0 €	0 €	2 250 000 €	0 €	0 €	2 250 000 €	50%	1 125 000 €		
		ECOLE D'ART - RESTRUCTURATION	0 €	0 €	416 667 €	1 666 667 €	2 916 667 €	0 €	0 €	5 000 000 €	40%	2 000 000 €	
		REMPELIN	1 050 600 €	2 966 400 €	1 757 807 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 774 807 €	50%	2 887 403 €	
		POLE CIRQUE	165 575 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €	0 €	915 575 €	47%	432 951 €	
		CENTRE CONGRES CARNOT (*)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 487 960 €	4 487 960 €	50%	2 243 980 €	
		PARC RAMBOT (Crèche) (*)	0 €	0 €	0 €	1 000 000 €	0 €	0 €	0 €	1 000 000 €	50%	500 000 €	
		PARC RAMBOT (Logement Gardien) (*)	0 €	166 667 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	166 667 €	50%	83 333 €	
		DEMENAGEMENT THEATRE NO ET AMENAGEMENT PARC ST MITRE (*)	0 €	375 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	375 000 €	50%	187 500 €	
		ECOLE DURANNE (*)	0 €	0 €	0 €	416 667 €	416 667 €	0 €	0 €	833 333 €	50%	416 667 €	
RENOVATION ECOLE (*)	0 €	416 667 €	416 667 €	416 667 €	416 667 €	416 667 €	416 667 €	2 500 000 €	50%	1 250 000 €			
REHABILITATION PATRIMOINE	16 451 317 €	BASTIDE DU JAS DE BOUFFAN	342 984 €	125 000 €	416 667 €	416 667 €	416 667 €	416 667 €	416 667 €	2 551 317 €	47%	1 187 643 €	
		MUSEE ARTS LYRIQUES (MUSEE DES TAPISSERIES)	0 €	62 500 €	687 500 €	83 333 €	416 667 €	2 083 333 €	1 666 667 €	5 000 000 €	50%	2 500 000 €	
		GRAND SAINT JEAN	0 €	125 000 €	583 333 €	583 333 €	416 667 €	0 €	0 €	1 708 333 €	50%	854 167 €	
		AMENAGEMENT PRECHEURS : - TOITURE	0 €	166 667 €	666 667 €	0 €	0 €	0 €	0 €	833 333 €	40%	333 333 €	
		AMENAGEMENT PRECHEURS : - CRECHE	0 €	83 333 €	0 €	1 416 667 €	0 €	0 €	0 €	1 500 000 €	40%	600 000 €	
		REHABILITATION SITE CITE DU LIVRE	0 €	583 333 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	833 333 €	2 416 667 €	46%	1 100 148 €	
		PLACE D'ALBERTAS (*)	0 €	41 667 €	208 333 €	208 333 €	250 000 €	0 €	0 €	708 333 €	50%	354 167 €	
		CREATION RESERVES MUSEALES (*)	0 €	0 €	458 333 €	375 000 €	0 €	0 €	0 €	833 333 €	50%	416 667 €	
COUVENT PRECHEUR (*)	0 €	50 000 €	250 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	0 €	900 000 €	50%	450 000 €			
EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTE	6 373 105 €	MAISON DES ARTS MARTIAUX	1 783 178 €	1 506 594 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 289 772 €	44%	1 444 868 €	
		STADE LAURENT REYNIER - TERRAIN SYNTHETIQUE	0 €	0 €	166 667 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €	666 667 €	40%	266 667 €	
		STADE LAURENT REYNIER - VESTIAIRE	0 €	0 €	0 €	0 €	166 667 €	500 000 €	0 €	666 667 €	40%	266 667 €	
		CLUB HOUSE DU STADE CARCASSONNE	0 €	0 €	83 333 €	166 667 €	416 667 €	416 667 €	0 €	1 083 333 €	50%	541 667 €	
		TERRAIN SYNTHETIQUE LUYNES (*)	0 €	0 €	0 €	166 667 €	500 000 €	0 €	0 €	666 667 €	50%	333 333 €	
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	791 667 €		AMENAGEMENT TRAM VERTE & BLEU / DEPLACEMENT BERGE TORSSE-ARC (*)	0 €	291 667 €	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €	0 €	791 667 €	50%	395 833 €
EQUIPEMENTS CULTURELS	7 382 408 €	QUARTIER SAINT-EUTROPE	0 €	389 075 €	996 667 €	996 667 €	0 €	0 €	0 €	2 382 408 €	50%	1 191 204 €	
		MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE St Mitre (*)	0 €	0 €	0 €	416 667 €	1 666 667 €	2 916 667 €	0 €	5 000 000 €	40%	2 000 000 €	
EAU / ASSAINISSEMENT	23 356 114 €	PLUVIAL / PLU TRAVAUX STRUCTURANTS RESEAU	659 616 €	454 279 €	2 263 430 €	2 679 040 €	2 231 537 €	666 667 €	0 €	8 954 569 €	50%	4 477 284 €	
		PLUVIAL / PLU TRAVAUX STRATEGIQUES (LIES AU PLU)	0 €	0 €	1 666 667 €	1 666 667 €	1 666 667 €	4 166 667 €	4 166 667 €	13 333 333 €	50%	6 666 667 €	
		PLUVIAL / PLU TRAVAUX GLOBALISES ANNUEL	609 879 €	458 333 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 068 212 €	50%	534 107 €	
ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE	1 068 212 €		RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	608 447 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	49%	3 962 957 €		
ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC	9 583 333 €		RENOVATION CHAUFFERIE (*)	0 €	0 €	416 667 €	416 667 €	416 667 €	0 €	0 €	1 250 000 €	50%	625 000 €
ACCESSIBILITE	1 250 000 €		TRAVAUX PAVE - ACCESSIBILITE	0 €	833 333 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €	9 583 333 €	50%	4 791 667 €
DIVERS	20 400 000 €	PLAN CAMPUS ETUDES : Mission OPC (*)	0 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	400 000 €	50%	200 000 €	
		ACQUISITION EQUIPEMENTS COMMUNAUX (*)	0 €	5 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	0 €	0 €	20 000 000 €	50%	10 000 000 €	
TOTAL DES INVESTISSEMENTS PAR ANNEE			7 147 085	20 112 181	26 772 070	55 438 207	49 010 703	21 808 333	18 737 960	199 026 540		96 215 948	
TOTAL DES FDC PAR ANNEE			3 351 928	9 891 071	13 090 287	26 616 272	23 410 854	10 537 585	9 317 952				

Montant total des investissements sur 2014/2020
Coût d'objectif du Contrat

199 026 540
96 215 948

(*) Nouvelles opérations